Département de la Charente-Maritime

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Indehnité au Bibliothécaire

REFUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 1957

57074

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Btaient présents : MM. Brusset, Sougnet, Reutin, Castel nau, Couzinet, Gaussel, Fouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau Domecq, Bourdeille, Nartoau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset

M. Barrière par M. Seugnet

M. Rochedereux par W. Narteau

M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conscillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Rives, bibliothécaire a un important ouvrage de classement de volumes récemment acquie à effectuer. Ce travail n'étant pas possible pandant les heures d'ouverture de la bibliothèque différentes mesures out été étudiées. La Commission des Pinences propose que M. Rivas effectus le travail moyennent une indomnité de 15.000 fra qui convespond à un mois de salaire. L'intéressé a accepté cette proposition.

## Le Conseil Municipal

Vo la demande formulée par H. RIVAS, bibliothécaire

Considérant qu'il serait très regrettable de fermer la bibliothèque pendant une période d'un mois pour permettre laréparation et le classement de nombreux volumes

Vu les propositions de la Commission des Finances et l'accord de l'intéres-

- qu'il sera accordé à M. RIVAS, une indemnité exceptionnelle de 15.000 frs pour la réparation, le classement, le répertoriage et les modifications au catalogues nécessités par l'acquisition ou les dons de nouveaux volumes pour la bibliothèque municipale.
- que l'intéressé accomplire son travail en deho s des heures normales d'ouverture de la bibliothèque
- que la dépense segra mendatée mur les crédits correspondents du budget de la bibliothèque.

Approuvé à l'unanimité.

Pait et délibéré à Royan, las jour mois et un susdits Ont signé au registre MM. les membres présents

POCHEROS.

APPROUVÉ

Cherchy sy-files, te ... = 4. SEPT 1957

Le Sous-Preiet,

POUR METERATE COMPORTER

Pr le Meire L'Adjoint Délégué,

\* (Chare)